

Cercle Royal Gaulois : tribune « Ville et Société »
14 septembre 2009.

Le quartier royal entre permanence et bouleversements
Texte de l'exposé introductif : Gaëtan Van Goidsenhoven

Au XIV^e siècle, le Coudenberg était une des plus hautes collines dominant la Senne ; s'avancant tel un promontoire, son sommet est occupé aujourd'hui, par la place Royale et celle du Musée.

Le duc Henri I^{er} de Brabant qui régna de 1190 à 1235 construisit un premier palais embelli cent ans plus tard par ses successeurs Jean II et Jean III. Il se situait sur la place Royale d'aujourd'hui. Au XV^e siècle, Philippe le Bon agrandit ce palais et le dota d'une vaste salle de 17 sur 45m, dans laquelle, en 1465, se réunirent pour la première fois les Etats Généraux composé de délégués de la bourgeoisie, du clergé et de la noblesse. A l'heure de la domination espagnole, les gouverneurs généraux, nommés depuis le XVI^e siècle pour représenter les souverains absents des Pays-Bas, vivaient à Bruxelles entourés du prestige dévolu à leur personne. Charles Quint a, en effet, choisi les membres de sa famille pour le représenter aux Pays-Bas, et ses successeurs tentèrent de respecter cet usage sensé flatter ces Pays, sauf lors des troubles et des périodes de guerre, durant la seconde moitié du XVII^e siècle. Les Habsbourg d'Autriche reprendront à leur compte cette coutume, en envoyant à Bruxelles des princes de sang pour remplir la fonction de gouverneur général qui pouvait être confiée aussi bien à un homme qu'à une femme (Margueritte d'Autriche – 1517-1530- puis Marie de Hongrie – 1531-1555 – ont remplacé Charles Quint). Charles Quint contribua, pour sa part, à faire de Bruxelles et de son palais le centre du gouvernement (1555 abdication au Palais du Coudenberg).

Ainsi, l'installation des princes dans le palais des ducs de Brabant situé dans la partie haute de Bruxelles, a tout naturellement vu se concentrer dans ce quartier les services de la Cour et du Gouvernement, conférant à cette partie de la ville son caractère aristocratique. Ce palais somptueux était l'un des monuments les plus remarquables de la ville, agrémenté de jardins magnifiques, destinés à offrir des divertissements raffinés ou plus sportifs à l'aristocratie gravitant autour des princes gouverneurs. La vie de cour s'organisait dans un espace somme toute assez restreint fermé et préservé des remous extérieurs. Le palais et ses jardins étaient le lieu de séjour princier, mais aussi celui de réceptions officielles. Même le parc était semi-public. En lien étroit avec le gouverneur résidant au Palais du Coudenberg, les institutions centrales se sont naturellement implantées

dans les environs immédiats du palais, certaines d'entre elles ayant d'ailleurs leur siège dans le palais lui-même.

L'incendie qui éclata en février 1731 et qui ravagea le palais eut des conséquences irrémédiables pour la vie de Cour et celle des institutions qui s'abritaient dans ses murs. Du jour au lendemain, l'archiduchesse Marie-Elisabeth et son entourage durent trouver refuge dans le Palais d'Orange-Nassau où logeait le grand-maître de la Cour, située non loin des ruines de la « Cour brûlée ». Les Conseils Privé et des Finances eurent beaucoup à souffrir de ce funeste événement, perdant une bonne part de leurs archives. Les deux Conseils se réunirent dès lors dans l'ancien hôtel de Granvelle situé dans la rue des Sols. Bref, des solutions de fortune. Ensuite plusieurs projets de reconstruction d'un palais furent envisagés, ce qui montre combien la solution adoptée était provisoire. Les tergiversations qu'ils suscitèrent expliquent en partie pourquoi la ville de Bruxelles resta durant plusieurs décennies surmontée par les ruines du palais détruit, en proie aux déprédations, tandis que la vie de Cour se poursuivait non loin de là, et que les Conseils collatéraux se réunissaient à quelques centaines de mètres du palais de Nassau. Pourtant dès 1736, l'idée de reconstruire un nouveau palais fut discutée par les autorités, qui se heurtaient à la question du financement. Plusieurs projets ambitieux suivirent mais n'aboutirent pas. Il paraît vraisemblable que les aménagements importants entrepris par Charles de Lorraine au palais Nassau mirent fin à l'idée de reconstruire un palais sur les ruines du Coudenberg pour reloger le gouverneur général. Mais les autorités n'abandonnèrent pas le projet de reconstruire un bâtiment pour reloger les principales institutions. De ce fait, celui-ci aurait consacré la séparation des institutions gouvernementales du siège de la Cour, concrétisant l'évolution politique qui s'opérait au sein de la direction des Pays-Bas autrichiens, fondée sur la dualité des pouvoirs : la fonction de représentation étant dévolue au gouverneur général, tandis que l'exercice réel de la charge gouvernementale reposait sur les épaules du ministre plénipotentiaire, assisté des membres des Conseils collatéraux et de la Chambre des Comptes. Ce beau projet fut cependant abandonné car à l'époque les autorités viennoises étaient en proie aux affres de la guerre de Sept ans et se débattaient avec des difficultés financières inextricables. A l'époque, les autorités autrichiennes s'acharnaient à trouver de nouvelles ressources dans leurs provinces belges épargnées par les combats, il leur semblait donc impensable de se lancer dans des grands projets d'aménagements. La solution finalement adoptée en 1778 s'inscrivit dans le contexte plus large du réaménagement du quartier autour du nouveau parc.

Il a fallu attendre le retour de la paix et la liquidation progressive de l'énorme dette pour envisager d'aménager le quartier Royal. C'est en 1769 que naquit l'idée de déblayer les ruines de la place des Bailles et d'y établir une esplanade pour les défilés militaires. Il fut alors question d'élever sur cette esplanade une colonne pour y placer la statue en bronze de Charles Quint qui ornait jusqu'alors la place des Bailles. Mais ce projet fut bientôt abandonné car les Etats de Brabant avaient pris l'initiative de proposer au gouverneur d'élever une statue à son effigie, en souvenir du jubilé célébrant ses vingt-cinq années de gouvernement. Dès lors surgit l'idée de construire une place monumentale pour y placer la statue, à l'exemple des places royales françaises. Le prince était représenté en général romain revêtu du manteau consulaire, le bras droit étendu, tenant le bâton de commandement. Pour glorifier le pouvoir monarchique en la personne du prince représentant Sa Majesté au Pays-Bas, les autorités gouvernementales voulurent construire une place aux façades régulières, organisée en un quartier préservé du reste de la ville, que des arcades et grilles devaient délimiter clairement, symbolisant le caractère aristocratique de la Cour, mais s'imposant néanmoins à la fascination du public. La place Royale apparut désormais comme le lieu symbolique du pouvoir c'est là que les inaugurations des souverains comme ducs de Brabant furent désormais célébrées, selon un cérémonial ancien. Joseph II fut le premier souverain à être inauguré sur la place Royale (1781), suivi de Léopold II (1791) et de François II, exceptionnellement présent à la cérémonie (1792).

La construction de la place Royale fut bientôt suivie d'un plan beaucoup plus ambitieux, à savoir l'aménagement du Parc, conçu comme une promenade publique, entouré de rues rectilignes, aux façades classiques qui devaient abriter des hôtels particuliers mais aussi des bâtiments officiels. On entreprit alors la construction d'un hôtel pour le Conseil de Brabant, organe de justice pour le duché, et l'on décida de loger la Chambre des Comptes dans l'aile gauche du bâtiment qui allait devenir le palais de la Nation. A l'autre bout du Parc, on construisit un hôtel pour le ministre plénipotentiaire et un autre pour le commandant des armes. Ils disposaient désormais d'un hôtel de fonction, alors que jusque-là, ils avaient dû louer l'un ou l'autre hôtel particulier pour se loger. La construction de ces hôtels atteste aussi de la reconnaissance de leur autorité et de la volonté de la concrétiser en un lieu déterminé, renforçant la vocation du quartier. Enfin, les Conseils collatéraux furent réunis en un seul Conseil du Gouvernement Général suivant la volonté de Joseph II, en 1787, dans un souci de rationalisation. Cette institution fut installée dans l'ancienne abbaye du Coudenberg. Ainsi s'organisa la vie des principales institutions gouvernementales dans ce quartier Royal. Mais, à la

différence de la situation antérieure, une séparation de plus en plus nette distinguait, sur le plan géographique, la fonction représentative réservée au gouverneur général, de l'exercice réel du pouvoir. La Cour n'était plus vraiment au centre du quartier et d'ailleurs, les gouverneurs généraux Albert et Marie-Christine avaient fait construire une nouvelle résidence à Laeken. De toute manière, c'était bien Starhemberg qui avait été l'initiateur de ce quartier Royal, et un médaillon à son chiffre ornant le groupe monumental édifié dans le Parc, et dédié à la félicité des Pays-Bas sous son administration rappelle l'importance de son rôle dans la transformation radicale de cette partie de la capitale. La signification symbolique du quartier aurait été complète si le projet initial d'élever un monument en apothéose de Marie-Thérèse avait pu être réalisé. Finalement, l'union entre le Souverain et les institutions gouvernementales fut restaurée lors de l'aménagement du palais Royal sous le règne de Guillaume Ier. Palais royal qui fut transformé par la suite par nos premiers souverains.

Ce quartier fut logiquement le théâtre de la contestation du pouvoir qu'il s'attachait à symboliser. Dès leur arrivée à Bruxelles, en janvier 1793, les révolutionnaires français s'empressèrent d'abattre la statue de Charles de Lorraine. Elevée à nouveau lors de la restauration autrichienne, la statue fut à nouveau abattue par les Français. A la place, un arbre de la Liberté fut planté sur la Place Royale. Arbre qui fut à son tour abattu en 1814. L'église du Coudenberg joua également un rôle symbolique dans l'établissement du régime révolutionnaire, qui la choisit pour y organiser des réunions décadaires et y célébrer les fêtes nationales. La Place Royale servit également à des cavalcades en l'honneur de Napoléon et Marie-Louise en 1810 et pour célébrer l'inauguration de Guillaume Ier en 1815. C'est encore dans ce quartier que se déroulèrent les événements révolutionnaires de 1830. Des combats acharnés se déroulant dans le Parc et sur la Place Royale, place dont les troupes hollandaises ne purent s'emparer. Le 21 juillet 1831, le roi Léopold Ier prêtait serment devant les membres du Congrès. La cérémonie eut lieu sur le parvis de l'église du Coudenberg.

Urbanistiquement parlant, en 1770 Bruxelles présentait encore un visage d'une ville médiévale enserrée dans ses remparts et composée de rues étroites et sinueuses, le long desquelles s'élevaient des façades à pignon. Après le bombardement de 1695, des projets de reconstruction avaient été élaborés pour moderniser la ville, mais des particularismes avaient souvent empêché la réalisation des imposants aménagements urbains souhaités par le gouverneur général Maximilien de Bavière. Ce n'est qu'au tournant des XVIII et XIX èmes siècles que l'espace urbain

bruxellois allait être radicalement bouleversé. Deux ensembles architecturaux inaugurent ces transformations : la Place des Martyrs et la Place Royale. Ces deux ensembles architecturaux représentent une étape majeure dans l'histoire urbaine bruxelloise. Ils témoignent d'une politique de modernisation de la ville, caractéristique du siècle des Lumières. La plupart des souverains européens entamèrent alors de vastes travaux urbanistiques dans leur capitale. Ces importants travaux étaient alors qualifiés d'« embellissements ». Ce terme utilisé dans un sens bien plus large qu'uniquement esthétique, qualifie l'ensemble des règles techniques, des conceptions et des réalisations ayant pour but d'améliorer l'organisation tout autant que l'apparence des villes. Il témoigne de l'intérêt porté à la salubrité, à la circulation et à la commodité dans la ville. Il s'agit donc de réorganiser la ville selon un plan régulier et d'élever, le long des artères rectilignes et de places géométriques, des façades à l'architecture uniforme. Ces quartiers rénovés ou nouvellement construits offrent l'occasion d'une mise en scène du pouvoir. Le quartier Royal est un exemple remarquable d'embellissement entrepris dans les villes européennes au siècle des Lumières. L'élite de la société bruxelloise, habituée de voyager à l'étranger, retrouvait dans ces quartiers les caractéristiques de l'architecture moderne qu'elle avait pu voir à Londres, Vienne ou Paris. C'est d'ailleurs cette élite, formée d'aristocrates, de rentiers et de riches négociants, qui fera construire des hôtels particuliers. Pour la majorité de la population, ce type de lieux ne fait pas partie de leur culture urbaine et traverser ces espaces, c'est découvrir une architecture différente, éprouver de nouvelles sensations et pratiquer de nouvelles activités. Celui qui découvre la place Royale à la fin du XVIII^{ème} siècle est donc frappé par sa modernité : perspectives urbaines, statuaire publique, référence à l'antiquité, régularité du plan, art de la transition et de la mise en scène, architecture à programme, hôtellerie de luxe, trottoirs. Ces innovations se justifient surtout par la fonction particulière de cette place. Ce n'est pas un lieu destiné à accueillir un marché, comme les autres places publiques bruxelloises, mais un espace réservé uniquement à la représentation du pouvoir, notamment lors d'événements politiques importants. Cet espace introduit à Bruxelles une typologie bien précise de place très répandue en France au XVIII^{ème} siècle. Le parc de Bruxelles, aménagé à l'emplacement des anciens jardins du palais du Coudenberg, se distingue de ce dernier par son plan régulier, ses essences et surtout son accessibilité. Il s'agit du premier parc public bruxellois. Le nouveau parc n'est plus, comme les anciens jardins, un espace entouré de quatre rues et ce n'est plus de la façade d'un palais qu'on jouit d'une vue sur cette nature, mais d'un ensemble de demeures particulières et d'institutions publiques. Le

caractère public du parc est en outre sanctionné par un règlement bilingue – français et flamand – publié et affiché.

Un pareil projet politico-urbanistique nécessitait d'importantes ressources. La statue qui marque l'épicentre structurant de cet espace fut le résultat d'un don, mais clairement revendiqué aux Etats de Brabant par le comte de Cobenzl, alors ministre plénipotentiaire. L'aménagement du site et de ses abords fut pris en charge par la Ville au terme de longues négociations dans lesquelles le gouvernement fit savoir qu'il était « bien persuadé de l'empressement » que celle-ci ne manquerait pas de manifester à l'encontre d'un projet qu'il situait explicitement dans le registre des obligations « que dicte le devoir de la vénération et de la gratitude ». Quant à l'édification du périmètre bâti, elle se fit grâce à la prise en charge imposée aux abbayes du Coudenberg et de Grimbergen ainsi qu'à d'autres associations institutionnalisées, telle que le Lotto ou la corporation des Brasseurs auxquels s'ajoutèrent certains particuliers, tous plus ou moins mis en demeure de construire ou de transformer l'un ou l'autre de ces hôtels conformément au modèle imposé. Parmi les contributeurs de l'ambitieux projet de nouveau quartier, il faut souligner que la Ville n'était pas partie perdante : les revenus des taxes foncières étaient attrayants. Les vaches à lait des visées gouvernementales se révélèrent les couvents et abbayes. Les ordres religieux réguliers avaient vu leurs possessions s'accroître au XVIII^{ème} siècle. Leur richesse constituait une épine dans le pied du gouvernement autrichien. En outre, le droit à l'existence des institutions régulières, les « ordres inutiles », était lui-même remis en question par Marie-Thérèse et Joseph II. Ces relations tendues aboutirent en 1773 à la suppression des jésuites et à la confiscation de leurs biens au profit de l'Etat. Entre 1783 et 1786, 163 couvents furent supprimés. L'administration autrichienne aux Pays-Bas a adroitement joué de ce climat d'insécurité pour extorquer aux couvents et aux abbayes une aide financière pour la réalisation des plans du quartier de la Cour. Ainsi, le gouvernement abusa du droit de nomination attribué au souverain. Lorsque, après la mort de leur abbé ou de leur abbesse, les couvents avaient choisi un nouveau directeur spirituel, il revenait au souverain de le nommer dans cette fonction. Les fonctionnaires du gouvernement autrichien présentaient parfois des candidats de complaisance qui ne réunissaient pas le nombre de voix requis, et s'arrangeaient pour que la nomination n'ait lieu que lorsque la communauté religieuse eut promis de contribuer à la reconstruction du Coudenberg. Nombre d'entre elles furent saignées à blanc et poussées à la faillite comme l'abbaye du Coudenberg. C'est sans vergogne que le gouvernement exigeait des abbayes une finition luxueuse des édifices qu'elles faisaient élever.

Abstraction faite des abbayes, les propriétaires privés qui construisirent des édifices autour du parc appartenaient à deux catégories. Les premiers étaient des membres des métiers : maçons, charpentiers, couvreurs et menuisiers. Ils entreprenaient la construction d'un ou de plusieurs hôtels qui pour la plupart étaient rapidement revendus à des bourgeois nantis, ce qui permettait aux gens de métier de continuer dans le même sens et de se consacrer à d'autres constructions proches du parc. Le second groupe était constitué de fonctionnaires du gouvernement des institutions centrales.

La nouvelle place Royale est construite sur le site d'une partie de l'ancien palais royal et impérial du Coudenberg et sur le site de l'esplanade qui donnait accès à la place des Bailles. Quant au nouveau quartier, il entoure le Parc, lui-même né de la transformation de l'ancien parc du palais. La place royale reste donc fidèle à sa vocation ancienne : elle était et sera l'avant-scène du pouvoir, tout comme le quartier Royal continuera à être destiné à abriter les principaux partenaires du pouvoir, dont les institutions politiques mais aussi les puissances financières et la religion. La répartition traditionnelle du territoire urbain subsistera aussi entre le pouvoir communal concentré dans la ville basse, à l'ombre de la Grand-Place, et l'autorité étatique gravitant autour des palais. La continuité dans la vocation du site ne fut guère affectée par la période de cinquante ans qui suivit l'incendie de 1731 durant laquelle le site fut pratiquement délaissé, les projets de reconstruction du palais avortant. Marie-Elisabeth, trouva refuge dans l'ancien palais de Nassau. Son successeur, Charles de Lorraine, se résolut à faire édifier son nouveau palais en ce lieu, en 1750, au bout de l'actuelle rue du Musée. Les rapports entre la nouvelle place et le nouveau palais restèrent donc de connexité tout en s'inversant. La nouvelle Place, place de Lorraine, future place Royale, est donc devenue la scène du pouvoir, tandis que le palais occupe une position en retrait, en contrebas, presque en coulisses. L'ancienne esplanade des Bailles de la cour était au contraire l'avant scène du palais du Coudenberg, qui le dominait de sa présence imposante. Le XIX^{ème} siècle, cependant, allait rétablir en partie les rapports antérieurs, dès la construction du palais Royal sur l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui.

Le rôle théâtral de la place apparaît particulièrement bien à la lumière des fêtes d'inauguration des souverains qui s'y déroulèrent, avec un faste comparable à celles des anciennes Bailles. La problématique de la propriété de la place Royale et de son quartier est également remarquable autant par sa continuité historique que par sa complexité. Elle est le reflet de jeux d'influence entre pouvoirs au sein de la ville et de L'Etat. A

l'origine, la terre paraît avoir appartenu au duc mais au XVIIIème siècle, le terrain appartient à la ville. Il n'en va pas de même des édifices, bien que la participation de la ville joua un rôle important tant à l'occasion de la construction du palais du Coudenberg que lors de l'édification de la Place Royale. L'Etat moderne a succédé aux grandes institutions d'ancien régime, même si dans certains cas, des glissements sont intervenus en regard de la situation géographique des édifices : Cour des Comptes remplacée par la Chambre des Comptes, le Parlement remplaçant les anciennes assemblées d'Etat, le cabinet du Premier ministre prenant la place de l'ancienne chancellerie de Brabant. Les transformations plus récentes de nos institutions (Région et Communautés) et de nos cultures se reflètent encore de nos jours dans l'occupation du quartier tout comme la pérennité de la présence politique et financière.

Gaëtan Van Goidsenhoven